



LIGUE REGIONALE D'ALSACE DE BASKET-BALL
PV N° 1 DU COMITE DIRECTEUR
DU 1^{ER} juillet 2014

- PRESENTS** : Mesdames BLIEKAST Malou, BRAUN Danielle,
LOEFFLER Marie-Louise et ROOS Christiane
Messieurs BOSCH Gérard, BOURGUNE Hubert,
KIRSCH René, KLEIN Alain, KOZIK Michel, MANGOLD
Freddy, METZ Jackie, MONTAGNE Yann et ROTH
Christian
- INVITES PRESENTS** : Messieurs BLIEKAST Roland (Président d'Honneur),
Monsieur HANTZ Laurent (CTS)
- EXCUSES** : Messieurs FLICK Serge, JOST Jean-Pierre,
KACHELHOFFER Bernard, MORTZ David, MULLER
Francis, NEU Etienne, WILM Carlo,
BOOTZ Guy (Président du CD68)
OEHLER Denis (Président du CD67)
Monsieur LOUCIF Abdel (CTS)

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, excuse les absents pris par d'autres obligations et salue les invités.

L'ordre du jour est traité comme suit :

BILAN DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2014 à GRIES

Nos félicitations et remerciements vont à
Monsieur ROECKEL Jean-Claude
Président du Club de GRIES/OBERHOFFEN
qui, avec son équipe organisa de main de maître l'Assemblée Générale de la Ligue
Régionale d'Alsace de Basket-ball.

Les membres élus du Comité Directeur remercient les représentants des clubs présents.

APPROBATION DU BILAN DE REPRISE

Le Président demande l'affectation de l'excédent soit la somme de **1422,00 €** de la saison 2013/2014 sur «report à nouveau».

Adopté à l'unanimité

ELECTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Un(e) seul(e) candidat(e) s'est présenté(e) par Commission :

✓ COMMUNICATION	:	JOST Jean Pierre
✓ CRO	:	NEU Etienne
✓ FORMATION/STATUTS ET REGLEMENT	:	LOEFFLER Marlyse
✓ MEDICALE	:	WILM Carlo
✓ SPORTIVE Seniors	:	KOZIK Michel
✓ SPORTIVE Jeunes	:	KLEIN Alain
✓ SALLES ET TERRAINS	:	MONTAGNE Yann
✓ TECHNIQUE	:	BOSCH Gérard
✓ 3 C 3	:	LETZELTER Olivier
✓ DEVELOPPEMENT DURABLE	:	METZ Jackie

Les Présidents des différentes commissions ont été reconduits à l'unanimité pour la saison 2014/2015.

La composition des membres des différentes commissions sera validée lors du prochain bureau.

Freddy MANGOLD est missionné pour s'occuper des relations LIGUE/PRESSE.

TOUR DE TABLE

COMMISSION DE DISCIPLINE BRAUN Danielle

Les membres de cette commission ont été mis en place au début de la mandature pour 4 ans.

COMMISSION SPORTIVE SENIORS Michel KOZIK

La Commission sportive territoriale est comme chaque saison, dans l'attente de l'envoi des compositions des poules du calendrier fédéral pour la saison 2014/2015 pour pouvoir effectuer le calendrier territorial.

OPEN MASCULIN

La première journée PRE NATIONALE MASCULINE se jouera sous forme d'OPEN le

**DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2014
Gymnase des MALTERIES
49, rue des Malteries 67300 SCHILTIGHEIM**

L'ordre des rencontres sera tiré au sort lors de la confection des calendriers et communiqué ultérieurement.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL PERM – PNF - PERF

Première journée de championnat les

20/21 SEPTEMBRE 2014

Suite à plusieurs désistements d'équipes (refus d'accession, volonté de réintégrer le championnat départemental, ci-dessous composition des différentes poules du championnat territorial.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL SENIORS 2014/2015

PRE NATIONALE MASCULINE

COLMAR BCA	0268008
ERSTEIN	0267005
FURDENHEIM (Montée de PERM)	0267132
GUEBWILLER	0268016
HIRTZFELDEN	0268017
ILLFURTH (descente de NM3)	0268050
KAYSERSBERG/AMMERSCHWIHR 2	0268020
RIXHEIM (descente de NM3)	0268030
SCHAEFFERSHEIM (descente de NM3)	0267105
SCHIRRHEIN	0267043
SELESTAT (montée de PERM)	0267044
SOUFFELWEYERSHEIM 2	0267046
STRASBOURG ST JOSEPH	0267060
WOSB 2	0267116

PRE NATIONALE FEMININE

BERRWILLER/STAFFELFELDEN	0268004
BRUMATH (descente de NF3)	0267133
ECKBOLSHEIM (montée de PEF)	0267006
FURDENHEIM 2	0267132
GEISPOLSHEIM 3 (montée de PEF)	0267100
ILLFURTH	0268050
MULHOUSE FC 2	0268024
OHNHEIM	0267031
RUMERSHEIM	0268066
SI GRAFFENSTADEN 3	0267011
VENDENHEIM	0267068
WIHR	0268035

PROMOTION D'EXCELLENCE MASCULINE

ALTKIRCH (descente de PNM)	0268002
DESENHEIM	0268012
ECKBOLSHEIM (descente de PNM)	0267006
EGUISHEIM (repêché)	0268013
GRIES/OBERHOFFEN 3 (montée CD67)	0267014
LUTTERBACH (montée CD68)	0268022
MULHOUSE FC 2 (montée CD68)	0268024
OHNHEIM	0267031
RICHWILLER	0268029
SOULTZ-LES-BAINS (montée CD67)	0267047
STRASBOURG ELECTRICITE	0267051
VENDENHEIM	0267068
VOSGES DU NORD	0267033
WANTZENAU (montée suppl CD67)	0267099

PROMOTION D'EXCELLENCE FEMININE

BERRWILLER/STAFFELFELDEN 2	0268004
DUTTLENHEIM 2	0267004
HOLTZHEIM (montée CD67)	0267021
OHNENHEIM	0267146
OHNHEIM 2	0267031
PHALSBOURG (montée CD67)	0267121
RICHWILLER (montée CD68)	0268029
RIEDISHEIM (montée CD68)	0268028
ROSHEIM	0267035
SCHAEFFERSHEIM (descente de PNF)	0267105
SCHILTIGHEIM AU (descente de PNF)	0267040
WITTENHEIM	0268039

LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE DE FRANCE

CLUBS	U17F	U17M	FEMININES	MASCULINS	CORPOS
BITCHE				AUTRE DEP	
FURDENHEIM			NF2		
GEISPOLSHEIM	X		NF1	NM3	
GRIES/OBERHOFFEN			NF3	NM2	
HEIMERSDORF				EXC DEP	
HOLTZHEIM				NM3	
ILLZACH				AUTRE DEP	
KAYSERBERG/AMM				NM2	
MAIRIE ET CU STRBG					X
MULHOUSE FC FEM			NF2		
MULHOUSE FC MASC		X		EXC REG	
PFASTATT		X		NM3	
RIXHEIM				EXC REG	
SCHILTIGHEIM AU				NM3	
SELESTAT				EXC REG	
SI GRAFFENSTADEN	X	X	NF2	NM3	
SOULTZ-LES-BAINS				AUTRE REG	
STRASBOURG AS				AUTRE DEP	
THANN (CTC THUR DOLLER BC)		X			
VOSGES DU NORD			NF3		
WANGENBOURG/E			AUTRE DEP		
WEITBRUCH				NM3	
WITTENHEIM	X		AUTRE REG		

La Commission reste dans l'attente du règlement fédéral concernant le nombre d'équipes à qualifier pour le trophée coupe de France.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES **Alain KLEIN**

CHAMPIONNAT INTERREGIONAL

Equipes alsaciennes féminines : 3

Equipes alsaciennes masculine : 2

LISTE DES CLUBS AYANT POSE CANDIDATURE :

	FEMININES	MASCULINS
BRUMATH	1	
OHNHEIM	1	1
RIEDISHEIM		1
UNION CENTRE ALSACE BASKET		1
VOSGES DU NORD	1	
WIHR	1	

Le manque de candidats inscrits pour le championnat accession nous oblige à réviser les dispositions prises pour la création d'une poule accession avec une première phase en Ligue.

Les équipes citées ci-dessus participeront en 1^{ère} phase à leur championnat départemental puis à un plateau qualificatif le week-end du 29/30 novembre 2014.

Seules les équipes ayant posé candidature avant le 20 juin 2014 pourront participer à ce plateau.

Pour avoir un championnat territorial de qualité avec les meilleures équipes issues de la première phase départementale, la commission propose que les équipes non qualifiées lors du plateau, ne soient plus intégrées automatiquement dans ce championnat.

Exemple : une équipe engagée pour le championnat interrégional et classée dernière dans la poule qualificative pour le championnat territorial ne pourra participer au championnat territorial.

LA (LES) EQUIPES ENGAGEE (ES) QUALIFIEE (ES) LORS DES PLATEAUX QUI REFUSERA(ONT) DE PARTICIPER AU CHAMPIONNAT INTERREGIONAL SERA (ONT) DECLAREE(EES) FORFAIT GENERAL POUR LA SAISON EN COURS POUR LES DIFFERENTS CHAMPIONNATS (TERRITORIAL, DEPARTEMENTAL) ET NE POURRA(ONT) SE REENGAGER LA SAISON SUIVANTE EN CHAMPIONNAT REGIONAL OU INTERREGIONAL.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL : UNE POULE UNIQUE PAR CATEGORIE

➤ U20 M :	10 équipes dont	6 du CD67	et	4 du CD68
➤ U17 M :	10 équipes dont	6 du CD67	et	4 du CD68
➤ U15 M :	10 équipes dont	6 du CD67	et	4 du CD68
➤ U13 M :	8 équipes dont	4 du CD67	et	4 du CD68
➤ U20 F :	pas de championnat dans le CD68			
➤ U17 F :	8 équipes dont	4 du CD67	et	4 du CD68
➤ U15 F :	8 équipes dont	4 du CD67	et	4 du CD68
➤ U 13 F :	6 équipes dont	3 du CD67	et	3 du CD68

EQUIPE ENTENTE

Suite aux directives fédérales, aucune entente n'est permise dans le championnat territorial.
En annexe, courrier du Président de la FFBB, Jean Pierre SIUTAT.

C.R.O. BOURGUNE Hubert

C'est avec plaisir que nous enregistrons la nomination des arbitres suivants :

ARBITRE HN3	ORTIS Marion
CF1	SENGSOULI Sisouphanh

CONCOUR CHAMPIONNAT DE FRANCE

DEININGER Frédéric
DRISSI Mohamed Riad
HUCK Geoffroy
MADEMBO Jacques
METZGER Kevin

ont réussi le concours Championnat de France et sont nommés CF2 si validation par le Comité Directeur de la FFBB des 4/5 juillet 2014.

Nos félicitations sont adressées à tous ces arbitres ainsi qu'à leurs formateurs.

BOUCCEKINE Habib et MAURER Julien sont remis à la disposition de la C.R.O.

ALOUAHABI Youssef est intégré dans le groupe HN3.

INDEMNITE DE RENCONTRE DES ARBITRES

Suite à une enquête menée par la Fédération Française de Basket-Ball sur les indemnités de match payées aux arbitres, il a été constaté des écarts très importants d'une ligue à l'autre.

Une uniformité d'indemnité est mise en place avec diminution ou augmentation progressive pour arriver pour la saison 2016/2017 à **25 €** par rencontre pour les Jeunes et **32 €** pour les Seniors.

BAREMES DES INDEMNITES

Saison 2013/2014, les indemnités payées en Alsace étaient de
33.50 € pour une rencontre de séniors et
22.50 € pour une rencontre de jeunes

JEUNES

SAISON 2014/2015	:	23.33 €
SAISON 2015/2016	:	24.17 €
SAISON 2016/2017	:	25.00 €

SENIORS

SAISON 2014/2015	:	33.00 €
SAISON 2015/2016	:	32.50 €
SAISON 2016/2017	:	32.00 €

Les indemnités kilométriques seront calculées sur la base de **0.36 €** (aller/retour).

COMMISSION SALLES ET TERRAINS Yann MONTAGNE

RAPPEL :

Les salles des équipes évoluant en NM3 et NF3 doivent être mises en conformité selon le nouveau tracé pour la saison 2014/2015.

En cas de non-conformité, aucune rencontre ne pourra se jouer dans ces salles.

COMMISSION TECHNIQUE Gérard BOSCH

Le TIC 67/68 est fixé au 24 JANVIER 2015.

3 c 3 Olivier LETZELTER

Plusieurs équipes « vainqueurs » des tournois 3c3 bleus se sont inscrites pour participer au tournoi brun organisé le

DIMANCHE 6 JUILLET 2014 à SOUFFELWEYERSHEIM Gymnase Municipal, Espace 7 Arpents

DIVERS

RESULTATS DES FINALES REGIONALES 2013-2014

BM (U13)	DUTTLENHEIM – FC MULHOUSE	43 – 75
HM	ROSHEIM – SPECHBACH	77 – 65
EM	GRIES/OBERHOFFEN 3 – LUTTERBACH	98 – 73
CORPO	AS MAIRIE CUS – PEUGEOT MULHOUSE	76 – 65
EF	PHALSBOURG – ZILLISHEIM	78 – 64
PEM	GEISPOLSHEIM 2 – ALTKIRCH	103 – 57
BF (U13)	HAGUENAU – WITTENHEIM 2	42 – 38
D1	HATTMATT 3 – KUNHEIM	62 – 56
PEF	SCHAEFFERSHEIM 2 – WITTENHEIM 2	61 – 31
Anciens	GRIES/OBERHOFFEN – FC MULHOUSE	75 – 73
HF	OBERNAI CA – BERRWILLER/STAFFELFELDEN 4	52 – 40
PHM	STRASBOURG LIBELLULES – CERNAY	66 – 49

**Nos félicitations et remerciements vont
au Président de MOLSHEIM, Monsieur SIMON Jean
qui, avec son équipe, organisa de main de maître
ces Finales Régionales**

CARRE D'AS U13 M

Les deux équipes classées première et deuxième de chaque comité se sont rencontrées sur un plateau le 15 juin à Colmar. Ce fut une belle journée, de belles rencontres avec des jeunes basketteurs enthousiastes, sans fausse note, sans contestation et avec des spectateurs passionnés (malgré la fête des pères)

Les félicitations vont aux joueurs et aux entraîneurs.

DUTTLENHEIM	-	DESSENHEIM	43 – 44
MULHOUSE	-	BC SOUFFELWEYERSHEIM	47 – 26
DUTTLENHEIM	-	MULHOUSE	23 – 43
DESSENHEIM	-	BC SOUFFELWEYERSHEIM	41 – 47
DESSENHEIM	-	MUHOUSE	30 – 50
DUTTLENHEIM	-	BC SOUYFFELWEYERSHEIM	38 – 18

**Nos félicitations et remerciements vont
au Président du COLMAR BCA, Monsieur OURTILANI Patrick
qui, avec son équipe, organisa de main de maître ce Carré d'As**

TOURNOI EUROPEEN

Equipes participantes : FRANCE – FINLANDE – AUSTRALIE

La SIG, la LRABB et le CD 67 invitent les clubs à assister gratuitement aux rencontres du

VENDREDI 22 AOUT 2014

17H30 SIG - BC SOUFFELWEYERSHEIM
20H30 AUSTRALIE - FINLANDE

50 places sont offertes par club (40 enfants et 10 adultes accompagnateurs).

Cette offre est valable jusqu'au 15 août 2014 dans la limite des places disponibles.

Inscription :

LIGUE D'ALSACE

Email : ligue@basketalsace.com

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU BAS-RHIN

Email : secretariat@basket67.fr

ENCADREMENT DES EQUIPES JEUNES

En annexe un courrier de la FFBB du 14 avril 2014.

PROCHAIN BUREAU :
MERCREDI 20 AOUT à 19H00

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant traités, le Président remercie les membres présents en leur souhaitant de bonnes vacances et clôt la séance.

**LES BUREAUX DE LA LIGUE REGIONALE
D'ALSACE DE BASKET-BALL
SERONT FERMES DU LUNDI 4 AOUT 2014
AU VENDREDI 22 AOUT 2014 INCLUS**

Bonnes vacances !



La Secrétaire Générale,
Malou BLIEKAST

Bliekast

Le Président,
René KIRSCH

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, representing the name René Kirsch.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Paris, le 13 mai 2014

Nos réf. : 2014/D/CAB/JPS/CBD/0050

Mesdames et Messieurs les Présidents(es)
des Ligues Régionales

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Cher amie, Cher ami

Lors du Comité Directeur des 9 et 10 mai derniers, il a été constaté, lors d'un tour de table des Ligues Régionales présentes, qu'au moins une envisageait de ne pas respecter, la saison prochaine, le règlement fédéral concernant les ententes. Comme toutes les Ligues n'étaient pas présentes, j'ai souhaité vous adresser ce courrier.

Je me permets d'attirer votre attention sur les incidences pour les ententes, auparavant appelées équipes de coopération territoriale (CTE), des modifications réglementaires récemment apportées par le Comité Directeur et applicables dès la saison 2014-2015.

Je rappelle que la nouvelle rédaction donnée à l'article 328 est la suivante :

- « 1. Une entente peut être constituée entre clubs pour participer :
 - dans les catégories séniors, au championnat départemental ;
 - dans les catégories jeunes au championnat départemental ou inter-départemental
2. Une entente qui accède au niveau régional ne peut plus évoluer sous cette forme de structure sportive ».

Cette rédaction interdit clairement toute dérogation, quelle qu'en soit la forme, qui autoriserait des équipes d'entente à participer à un championnat régional. Il s'en suit que tout règlement régional qui méconnaîtrait cette réglementation n'aurait aucune valeur et exposerait les équipes qui évolueraient en championnat régional sous forme d'entente à voir leurs résultats annulés. Je vous demande donc instamment de veiller au respect rigoureux de ces dispositions afin d'éviter de mettre en danger l'avenir des clubs de vos Ligues.

Je vous remercie de la collaboration que vous apporterez ainsi à la mise en œuvre de notre politique territoriale et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement
Jean-Pierre SUTAT
Président

Siret 784 405 862 00052
Code NAF / APE 926.C
N° TVA Intracommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971





L'encadrement des équipes jeunes

Destinataires : Comités Départementaux, Ligues Régionales, Clubs

Nombre de pièces jointes : 0

Contexte :

Les équipes de jeunes doivent être encadrées par un licencié majeur. Il arrive que seul l'entraîneur majeur de l'équipe accompagne les joueurs lors des rencontres amicales et officielles.

Lors d'une rencontre, l'entraîneur peut faire l'objet d'une disqualification par l'arbitre (cumul de fautes techniques, faute disqualifiante). La question se pose souvent de savoir si le coach peut rester sur le banc pour encadrer les jeunes ou s'il doit sortir.

Textes :

Article 314 Règlements Généraux FFBB :

« Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement. »

Article 37 Règlement Officiel FIBA :

« Chaque fois qu'un fautif est disqualifié en conformité selon les articles correspondants de ce règlement, il doit se rendre et demeurer dans le vestiaire de son équipe pour toute la durée de la rencontre ou, s'il le désire, il peut quitter le bâtiment. »

Pratique :

Quelle est l'incidence de la disqualification d'un entraîneur d'une équipe jeune ?
Un entraîneur disqualifié doit obligatoirement quitter le banc et le terrain.

Que se passe-t-il si aucun adulte n'a été inscrit sur la feuille de marque ?
Les textes n'imposent pas que l'adulte licencié encadrant soit nécessairement le coach ni même installé sur le banc de touche : il doit accompagner et rester proche des jeunes à encadrer.

Que se passe-t-il si aucun autre licencié du club n'est présent ?
Il convient alors de s'assurer que les jeunes puissent toujours bénéficier d'un encadrement, notamment par une personne majeure licenciée de l'autre association.

Les arbitres pourront prendre toutes les mesures garantissant la sécurité des jeunes, et s'ils l'estiment nécessaire, pourront arrêter la rencontre.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Amélie MOINE Juriste FFBB	Stéphanie PIOGER Vice-présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-04-14 0 Encadrement équipes jeunes VFIN	